

Fiscalité des donations, successions et testaments **Guy Rivière cosigne une mise à jour**

Ancien notaire puis magistrat à la Cour de Cassation, l'Alençonnais Guy Rivière est l'auteur d'un livre intitulé « Fiscalité pratique des donations, successions et testaments ».

La quatrième édition vient de sortir. Mais cette fois, le livre a été écrit à quatre mains. En effet, Édith Brillant, notaire dans l'Orne, cosigne cet ouvrage.

Explication de G. Rivière : « je suis aujourd'hui retraité et je passe la main. Il est préférable que l'actualisation de ce livre soit effectuée par un notaire en activité ». Et compétent en matière fiscale.

Le sujet est complexe et la législation en la matière, celle relative au décès, très vivante. Ce que précisent les auteurs à la fin de l'ouvrage. Quelle que soit la couleur politique des ministres (celui de l'Économie et des Finances change en moyenne tous les quinze mois depuis 1999), la règle du jeu est souvent

modifiée. « Il faudrait faire preuve de davantage de stabilité » observe Guy Rivière qui pose une question : « comment fonder une stratégie patrimoniale solide dans ces conditions ? ». À cela s'ajoute le contexte : la fiscalité des successions touche à l'intime et elle est « ressentie de façon douloureuse. La charge affective est forte ».

Éditions LexisNexis, 40 €.



La dernière mise à jour
pour Guy Rivière,
désormais retraité